

TELEGRAMME

Abandon de la taxe carbone : un ballon d'oxygène... pour les entreprises

La décision de renoncer à l'instauration d'une taxe carbone nationale est sage. Cette taxe instaurait une distorsion de concurrence au détriment des entreprises françaises. La CGPME se réjouit de ce ballon d'oxygène.

Pour autant, la Confédération réitère son intérêt pour une fiscalité écologique permettant de transférer une partie du financement de la protection sociale en diminuant d'autant les charges pesant sur le coût du travail.

La CGPME Basse-Normandie
Tel : 02.31.86.22.21
Site : www.cgpme-bn.fr

25/03/2010